

# Le Récurseur,

Journal de Lyon & du Midi.

Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 51 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année.



## EXTÉRIEUR.

### ANGLETERRE.

LONDRES, 15 décembre.

**Fonds publics.** — Effet de la banque 236 1/2. — 3 p. c. réduits 76 3/4. — 3 1/2 p. c. 87 1/2. — 4 p. c. 96 3/8.

— Les arrangements ministériels sont complets maintenant à ce que nous croyons. Le parti Grenvilly s'y introduit par son représentant, M. Charles Wyme. Nous croyons qu'il sera employé au bureau du contrôle; la présence ou l'absence du digne chef de ce bureau rappelant à peine son nom au public. Non-seulement M. Wyme deviendra président du conseil des Indes; mais comme il désire ardemment ainsi que tous les Grenvilly, la réussite de la question sur les catholiques, il a mis pour conditions qu'il lui serait permis de supporter l'émancipation avec toute l'influence de sa place. On dit que le marquis de Wasting est comme le vieillard de la fable qui invoquait la mort. Sa seigneurie ne voudrait pas encore quitter l'Inde. Mais on assure à présent que son successeur sera M. Canning; car sans cela, où pourrait-il aller? c'est le cri public.

— On parle du docteur Phillimon pour nouveau lord de l'amirauté; ce qui nous fâche infiniment, non par inimitié pour le docteur, mais par inimitié contre ces places inutiles et le chagrin que nous avons de voir que l'on ne songe pas à les réduire. La seule observation générale que nous ferons sur ces nominations, c'est que les ministres se renforcent dans les deux chambres du parlement, et il est à craindre que les plaintes qui y seront portées par les provinces auront moins de probabilité d'être redressées par aucun retranchement. Hors du parlement, ces changements ne sont pas de nature à produire le moindre effet favorable, on ne les verra qu'avec dégoût et apathie.

Il y a aussi des changements dans le département de la justice en Irlande; on dit que M. Saurin succède au lord chef de la justice, qui se retire pour faire place à M. Plunkett, comme procureur général, et on suppose (nous ne savons trop comment) que la succession de ce dernier à la place de procureur-général, n'est qu'un marche-pied à la haute dignité de lord chancelier d'Angleterre quand lord Eldon se retirera.

(Times.)

— Il paraît que malgré l'abolition de la traite des Nègres, ce commerce n'a jamais eu plus de vigueur qu'à présent. Les croiseurs anglais sur les côtes d'Afrique ont visité plus de quarante navires négriers dans l'espace de trois mois. Trente de ces navires portaient de onze à douze mille esclaves; ils portaient chacun le pavillon de leur nation, soit français, espagnol ou portugais.

— Dans les circonstances affligeantes de l'Irlande, c'est une consolation d'observer que des trente comtés qui composent cette île, vingt conservent la plus parfaite tranquillité.

— Les progrès rapides que fait en Angleterre l'opinion favorable à la réforme parlementaire modérée ont été manifestés au dernier dîner anniversaire du club Wigh à la cité de York. Plus de 400 convives des plus opulents propriétaires fonciers du nord de l'Angleterre y étaient réunis. On distinguait parmi eux lord Normanby et M. Lambton gendre de lord Grey. Le premier toast : « Le roi puisse-t-il renvoyer promptement ses mauvais conseillers » a été accueilli avec acclamations. M. Lambton a prononcé alors un brillant discours contenant une vive peinture de l'état du royaume, et une censure énergique de l'administration actuelle; il a déclaré que la réforme parlementaire est le seul moyen de sauver l'Angleterre des dangers qui la menacent.

Lord Normanby, héritier d'une grande maison du nord de l'Angleterre, a fait, en quelque sorte, à cette occasion, son début dans la carrière politique; car il ne s'était jamais aussi ouvertement déclaré en faveur de la réforme. Dans un éloquent discours, il s'est élevé avec force contre les actes arbitraires du ministère actuel, et surtout contre la destitution du général Wilson, en exprimant le vœu que chaque officier de l'armée et de la marine soit attaché par sa position aux intérêts du peuple. Le jeune orateur a fait de fréquentes allusions à l'état général de l'Europe, en déclarant qu'il regarde le bonheur de chaque nation comme intéressant toute la famille européenne.

## ALLEMAGNE.

FRANCFORT, 14 décembre.

La diète germanique avait reçu l'invitation du prince de Metternich, d'ajourner sa première séance de près d'un mois. Les représentants des états confédérés étaient fort embarrassés de trouver un moyen qui pût concilier le vœu d'ajournement manifesté par l'Autriche, avec l'acte fédéral qui reconnaît les décisions de la diète comme souverain et comme affranchies de tout contrôle. L'envoyé de la Saxe Royale réunit à cet effet les membres de la diète dans une séance confidentielle, qui fût bientôt convertie en séance publique et légale, où l'ajournement demandé par la puissance présidiale a été régulièrement décrété.

Cette détermination a généralement plu aux amis de l'Autriche (elle en compte beaucoup dans notre république); on la regarde comme un indice favorable aux discussions qui pourraient prochainement s'élever sur les prétentions de quelques-unes des cours d'Allemagne, prétentions qui, dit-on, ne tendent à rien moins qu'à saper, dans ses bases, la grande confédération germanique.

MUNICH, le 14 décembre.

S'il faut en croire les bruits publics, notre cour serait destinée à jouer un rôle important dans les affaires de la confédération germanique. Quelque soit le degré de croyance que cette nouvelle puisse mériter, les esprits justes ont de la peine à concilier l'espèce d'indépendance à laquelle les puissances d'Allemagne du second et du troisième ordre paraissent vouloir prétendre, avec les bases fondamentales de notre acte fédéral. En accédant à la confédération qui a remplacé l'ancien empire germanique, les princes ont volontairement souscrit à un genre de dépendance qui pouvait seul assurer leur force et la sécurité de leurs états. Cette dépendance n'est pas assez profitable à l'Autriche et à la Prusse, pour exciter l'envie des états inférieurs.

Tout est réciproque dans notre acte fédéral, et les petits souverains qui, préférant la protection d'un chef d'armée de France, à l'état légal qui les assujettissait au St-Empire, donnèrent volontairement la main à une dissolution de cet empire, ont certainement bien mauvaise grâce de s'élever aujourd'hui contre l'influence de deux grandes puissances, qui n'ont en rien attenté à leurs droits, et à la justice desquelles ils doivent leur conservation politique.

Si le projet qu'on suppose à quelques états du second ordre, pouvait réellement avoir son exécution, c'en serait fait de la constitution germanique et de notre indépendance nationale.

Un pareil acte pourrait avoir pour nous les plus tristes suites. Heureusement il n'est qu'en projet; et ce projet, ourdi par quelques diplomates, est loin d'avoir l'assentiment de tous les princes allemands, et nous croyons pouvoir dire, dès ce jour, qu'il est faux que notre cour y ait accédé en tout point.

— On écrit de Ratisbonne, sous la date du 6 septembre, que le procès de l'assassin de M. Elsberger, conseiller municipal, n'est pas encore terminé. Un genre de crime, certainement bien nouveau dans son espèce, ajoutera à la célébrité de ce procès. Voici le fait :

Un meunier qui s'était cru offensé par M. Elsberger, avait fait vœu que, si jamais il arrivait quelque grand malheur à son ennemi, il se couperait un doigt. En apprenant le meurtre dont M. Elsberger fut victime, ce malheureux crut devoir accomplir son vœu, posa un des doigts de sa main sur un bloc, et le coupa à coup de hache. Il a été arrêté et condamné à une peine proportionnée, pour crime de mutilation sur soi-même.

ESPAGNE.

MADRID, 7 décembre.

La Fontaine d'Or sert toujours de lieu de réunion aux révolutionnaires. On y entend sans cesse les motions les plus extravagantes, et les rapports les plus exagérés sur les prétendus avantages des radicaux de l'Andalousie et de la Galice. Ils ont demandé pour la vingtième fois la permission d'ouvrir les tribunes de leur caverne, mais elle leur a été constamment refusée. Pour se venger, ils crient contre le chef politique, contre les ministres, contre tous ceux qui s'opposent à leurs desseins et même contre le roi. La veille de l'entrée de S. M. dans sa capitale ils répandirent avec profusion une caricature abominable qui indigna et fit frémir les habitants paisibles.

Les ministres ont demandé une seconde fois leur retraite, mais le roi s'y est refusé en disant qu'il était décidé à employer contre les factieux tous les moyens que la constitution lui accorde, et qu'il espérait que le congrès le seconderait dans cette résolution. Cependant, on croit que les ministres seront remplacés incessamment.

On ne paraît pas très-satisfait du choix des députés pour la prochaine législature. Les généraux Alava et Lopez Banos ont été nommés députés par la province d'Alava : on craint que Riégo ne l'ait été en Catalogne ; ses partisans n'en seraient pas contents.

Les troubles de l'Andalousie continuent. Ceux de la Galice prennent une tournure plus sérieuse.

La Navarre, les trois provinces de Biscaye, l'Aragon et les deux Castilles n'adhéreront jamais aux vues ambitieuses des radicaux. Ces provinces présenteront un boulevard contre les attaques qui pourraient être dirigées contre le gouvernement. Les habitants sont entièrement dévoués au trône légitime.

COROGNE, 5 décembre.

A peine un courrier de cabinet était-il arrivé dans l'après-midi du 27, que l'on commença à remarquer de l'agitation parmi les habitants : chacun se demandait quel pouvait être le motif de l'arrivée d'un courrier de cabinet, et l'on se perdait en conjectures ; les dépêches étaient pour le chef politique auquel on en demandait vainement communication. Cette dissimulation augmenta l'inquiétude et les soupçons du peuple ; les groupes augmentèrent considérablement, et par conséquent le tumulte en raison de l'obstination du chef politique à taire les ordres qu'il venait de recevoir.

Cependant, on découvrit enfin la vérité. C'était la destitution du général Mina. Cette nouvelle, répandue avec la rapidité de l'éclair, parvint bientôt d'une extrémité à l'autre de la ville : le peuple se réunit sur la place et demanda à grands cris d'être informé de ce qui se passe ; même refus de la part du chef politique ; une *députation du peuple* se présente à la municipalité pour qu'elle se réunisse à l'instant, ainsi que les autres autorités, dans une des salles consistoriales. A peine les autorités sont-elles réunies, qu'elles demandent au peuple le motif de cette agitation : sur ces entrefaites arrive le chef politique qui déclare que les ordres qu'il a reçus, étant secrets, il ne peut les communiquer à qui que ce soit.

Il n'en fallut pas davantage pour augmenter le mécontentement des citoyens, et le plus terrible incendie n'est pas plus prompt que l'effet produit par cette réponse. Le peuple déclare donc qu'il n'abandonnera la place que lorsqu'il saura ce dont il est question ; enfin après bien des pourparlers, les autorités se déterminent à lire la dépêche que venait de recevoir le général Mina, par laquelle il lui était ordonné de remettre le commandement au chef politique, et de se rendre en exil à Sigüenza.

La lecture de cet ordre produisit un effet terrible, et le peuple déclara à l'instant qu'il ne serait pas exécuté. De nouvelles députations se présentèrent aux autorités, pour qu'elles prissent en considération l'agitation du peuple, et que l'on suspendît l'exécution de cet ordre jusqu'à ce que S. M. ait répondu à une dépêche que les habitants allaient lui adresser pour représenter les dangers qui menaçaient la ville et la province, si le général Mina en quittait un seul instant le commandement. On parut consentir à cette demande et chacun se retira satisfait et content.

Cependant, à 11 heures du soir, on apprit qu'il n'était nullement question d'envoyer ni courrier ni représentation à Madrid, et que le héros de Navarre se disposait à son départ. Le peuple se réunit de nouveau, passe la nuit sur la place ; la troupe était sous les armes, et de nombreuses patrouilles parcouraient les rues : une explosion terrible s'annonçait pour le lendemain : le chef politique, dans cette occurrence, rassemble les autorités civiles et militaires, pour aviser aux moyens de calmer l'effervescence et d'éviter le désordre, tous convinrent de la situation critique, et les chefs des corps déclarèrent que la troupe ne se battrait pas contre ses concitoyens. Il fut alors décidé que le général ne partirait pas, et pour la deuxième fois, la tranquillité se rétablit.

Mais au point du jour, et aussi pour la deuxième fois, les choses avaient encore changé d'aspect ; le général allait se mettre en route, le chef politique était déjà devant les troupes réunies, pour se faire reconnaître dans son nouvel emploi ; enfin il n'était plus question de tenir aucune des promesses faites au peuple.

Il était facile de prévoir que le peuple ne renoncerait pas aisément aux prétentions qu'il avait déjà manifestées : les groupes se formèrent encore une fois, bien disposés à ne plus se laisser induire en erreur ; la milice nationale dut prendre les armes, pour éviter tout malheur. Le peuple crie et demande le général Mina ; une nouvelle députation se présente au palais, et sur les instances réitérées du peuple, ce général est forcé de se montrer au balcon, où il est accueilli par mille cris d'allégresse ; cela ne suffit pas au désir du peuple, ce général est conduit à la municipalité au milieu des vivats d'un concours immense.

Le chef politique faisait alors tous ses efforts auprès de la milice, pour l'engager à obéir aux ordres du gouvernement, sauf à réclamer ensuite ; il annonce même qu'il va donner sa

( 2 )

démission ; tout est inutile, on ne lui répond que par des mille fois répétés de *vive Mina* ! Le corps des officiers s'avance auprès du chef politique et l'engage à se désister et de se conformer au *désir du peuple*. Enfin il est décidé que Mina restera, que le chef politique, et qu'un courrier sera expédié au gouvernement pour l'informer de ce qui vient de se passer.

La milice ayant à sa tête le chef politique, se met alors en marche pour se rendre sur la place de la Constitution : ce magistrat monte à la municipalité pour s'entendre avec les alcades et les régidors sur la marche à suivre dans cette circonstance ; tout délai est inopportun, c'est à l'instant même que doit être expédié le courrier ; en effet il part, et le général est de nouveau reconnu commandant général des troupes.

## INTÉRIEUR.

PARIS, 18 décembre.

S. M. a entendu la messe dans ses appartements.

Dans la matinée, le Roi a travaillé avec le ministre de sa maison.

A dix heures et demie, Son Altesse Mgr le duc d'Orléans est venu chez le Roi.

Après la messe, le Roi a reçu les ministres et ambassadeurs des puissances étrangères, qui ont été introduits chez S. M. avec le cérémonial accoutumé.

LL. EE. se sont ensuite rendues chez Monsieur.

Madame est toujours indisposée.

A une heure et demie, les enfans de France ont été à Bagatelle.

Ce n'est que demain qu'aura lieu le service pour le lieutenant-général Rapp, dans le temple de la rue des Billettes ; les invitations ont été portées hier après-midi, au nom de madame Rapp.

M. de Corbières a été installé ce matin au ministère de l'intérieur.

M. le baron Mounier a quitté l'hôtel de la direction de la police. On ne sait point encore s'il aura un successeur, ou si cette direction formera une division du ministère de l'intérieur.

M. le chevalier Delaville, inspecteur-général des maisons centrales de détentions, et ex-secrétaire de la présidence du conseil des ministres, vient d'être nommé maître des requêtes en service extraordinaire.

On annonce que les séances des chambres seront suspendues pendant quelques jours, afin de laisser au nouveau ministère le soin de compléter son organisation administrative, et de préparer ses travaux législatifs. On ajoute que la première communication du ministère à la chambre des députés, aura pour objet la demande de six douzièmes, et la proposition du projet de loi de police des journaux annoncé par M. le garde-des-sceaux.

M. Anglès, préfet de police, ayant demandé sa démission hier soir, l'administration est confiée par intérim à M. Parisot, chef de la première division.

S. Ex. le ministre de l'intérieur, voulant d'après les intentions de S. M. encourager les sciences et les arts et ceux qui les cultivent, a approuvé la délibération prise par le conseil municipal du bourg de Triancourt, département de la Meuse, qui, pour célébrer les glorieux succès des sieurs N. E. Lemaire et A. N. Lemaire, leurs compatriotes, qui, en 1787 et en 1821, ont remporté les prix d'honneur au concours général de l'université de Paris, et afin d'en éterniser le souvenir, a arrêté qu'il serait planté solennellement deux arbres devant la maison paternelle des sieurs Lemaire, sur la place publique, et que ces deux arbres seront entretenus à perpétuité, aux frais de la commune de Triancourt. Le jeune P. A. Lemaire avait déjà reçu des témoignages flatteurs de la bienveillance de S. Ex. le président du conseil des ministres ; la distinction aussi honorable que flatteuse qu'il reçoit de ses concitoyens, y met le comble.

On assure que le général St-Martin se propose, aussitôt que le gouvernement du Pérou sera consolidé, de se rendre en Angleterre pour y faire reconnaître, par cette puissance, l'indépendance du nouvel état, et conclure un traité d'alliance et de commerce.

La cour royale, dans sa séance solennelle de ce jour, a éternisé des lettres de commutation de peine pour un vieillard âgé de 72 ans, nommé Valez, condamné à mort pour émission de fausse monnaie, et pour Louis Veisières, condamné aux galères pour meurtre. La peine du vieillard est commuée en celle de travaux forcés à perpétuité, le carcan et la flétrissure ; la peine du second en celle de cinq années de réclusion.

Le messager de Château-Vilain a été assassiné dans une auberge de Chaumont. On a soupçonné un autre messager d'être auteur de ce crime et il a été arrêté.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Bulletin du 17 décembre 1821.

Les premier et quatrième bureaux se sont assemblés aujourd'hui pour procéder au remplacement de MM. de Villèle et Corbières, commissaires démissionnaires de la commission du budget, par le fait de leur nomination au ministère. MM. les députés composant ces bureaux ont de nouveau nommé MM. de Villèle et Corbières membres de la commission du budget ; demain cette cour

mission se réunira pour la nomination de ses président et secrétaire.

Les commissions des comptes, de la presse et des pétitions se sont réunies aujourd'hui.

## LYON.

### Publication de la liste des électeurs du premier arrondissement électoral.

NOUS PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE,  
Vu l'ordonnance de S. M., en date du 3 du présent mois,  
relative à la convocation du Collège électoral du premier arrondissement du département du Rhône,  
ARRÊTONS ce qui suit :

#### Article premier.

La liste annexée au présent arrêté, des électeurs du premier arrondissement électoral, sera publiée et affichée dans toutes les communes qui composent ledit arrondissement.

Un exemplaire de ladite liste restera en outre déposé au secrétariat de chacune des mairies desdites communes, pour être communiqué aux personnes qui voudront en prendre connaissance.

Art. 2. Les réclamations contre la teneur de ladite liste seront reçues au secrétariat général de la préfecture jusqu'au 20 janvier prochain inclusivement; passé cette époque, elles ne seront plus admises.

Art. 3. Les électeurs qui ont leur domicile politique dans le premier arrondissement électoral, et qui n'ont pas encore justifié de leurs droits, sont invités de nouveau à produire leurs pièces au maire de leur commune, avant ledit jour 20 janvier, pour tout délai, conformément à notre arrêté du 4 du mois courant.

Fait à Lyon, en l'Hôtel de la préfecture, le 20 décembre 1821.

LEZAY-MARNESIA.

Par le Préfet :

Le secrétaire-général de la préfecture,

DE LA VERCHÈRE.

### CORRESPONDANCE.

Corfou, le 20 novembre 1821.

Vous me demandez quelle est la situation de Corfou dans le trouble général de l'occident et ce que font les Grecs qui l'habitent pour la cause commune? Rien..., rien que des vœux: et que peut faire un peuple

Nous sommes entourés de peuples qui se réveillent à la liberté. L'Archipel, la Morée, la Grèce entière ne respirent plus que des sentimens généreux; et nos moindres pas, nos plus légères démarches, sont soumis aux calculs de l'intérêt. Nous avons une idée si forte et malheureusement si exacte

Dans le journal *delle Stati Uniti delle isole d'Ionia*,

ne trouverez que les détails qui peuvent convenir à ceux qui le font; les dernières nouvelles de la flotte des Grecs nous annoncent leurs succès, et à la manière dont les choses sont tournées, il est probable que les Turcs ne tiendront pas la mer, jusqu'au printemps prochain. On dit qu'un grand nombre d'officiers anglais y ont pris du service et en dirigeant les opérations, et il paraît certain d'une autre part que les Anglais en demi-solde ont passé chez les Grecs.

La situation de Corfou est fort tranquille et nous attendons avec impatience le moment que l'on nous fait espérer, ou les arrangemens définitifs, et les convenances de l'Angleterre nous permettront d'aller joindre nos frères et de nous battre avec eux pour notre chère patrie.

### Notice sur Méhémet-Ali-Pacha, vice-roi d'Egypte.

Méhémet-Ali-Pacha, vice-roi d'Egypte, est un des personnages les plus remarquables de l'époque présente. Son histoire va être publiée à Paris; elle est écrite sur des documens authentiques recueillis par un Français émigré, qui a été long-temps employé près de la légation anglaise à Constantinople. En attendant que cet intéressant ouvrage paraisse, nous extrairons du *Prospectus*, qui vient de paraître, une courte notice sur cet homme célèbre.

Méhémet-Ali est né à la Martinique, en 1763. Son père, officier supérieur des milices, avait rendu à la France les plus grands services dans les guerres de 1744 et de 1756. Le roi de France, instruit de sa bravoure, lui fit remettre, en 1778, par M. le marquis de Bouillé, gouverneur, la croix de Saint-Louis et un brevet de sous-lieutenant pour son fils, dans le régiment de Bouillon, qui était en garnison à Marseille. Il s'embarqua à bord d'un bâtiment de commerce, qui fut pris par un corsaire et vendu

avec l'équipage, à Alger. Méhémet demanda à servir sous les ordres du forban plutôt que d'être fait esclave. Bientôt il entra dans les gardes du dey de cette régence, qui avait entendu parler de son intrépidité et de son audace. Le grand-seigneur l'ayant demandé au dey, Méhémet se rendit à Constantinople, où Abdoulhamid le plaça au collège des Ichoglans. Méhémet fit ses premières campagnes en qualité d'aga, contre les Français en Egypte; il y dut la vie à M. Lyon, capitaine de cavalerie, qui servait dans le régiment du colonel Lasalle, et qui pouvant le tuer dans une charge, le fit prisonnier, obtint sa liberté du général en chef, et le fit renvoyer à Constantinople. M. le capitaine Lyon, au retour d'Egypte, obtint son congé, et reprenant le commerce de son père, à Marseille, fut avec son bâtiment charger des blés dans le port de Cavalle: Méhémet, qui commandait dans le pays comme Pacha-Beglierbey, le reconnut, lui rendit tous les services, et lui donna toutes les preuves de la reconnaissance dont il était pénétré. M. Lyon revint à Marseille avec un bon chargement, et fut content de son voyage.

Méhémet, rappelé à Constantinople, s'y trouvait à l'époque de la fameuse révolution de Mustapha-Baraictar, de la mort du sultan Sélim et de la catastrophe de ce grand-visir; il seconda puissamment Ramir-Effendi, lorsque celui-ci fit sauter Baraictar dans la tour où il s'était retranché avec ses femmes et ses trésors. C'était Méhémet qui, avec Ramir-Effendi, à la tête de deux mille Albanais, fit proclamer Mahmoud sultan par un fetfa du grand muphti, et qui fut le chercher dans le palais où son frère Mustapha l'avait fait enfermer, pour remettre dans ses mains le sceptre des Osmanlis.

Méhémet ne fut point oublié par Mahmoud. Quand tous les troubles furent apaisés, que l'ordre fut rétabli et le trône affermi par la mort indispensable du sultan Mustapha IV, qu'en vain Mahmoud voulait sauver, Méhémet partit pour l'Egypte, en 1808, où il soumit les beys révoltés, et fut, peu de tems après, déclaré pacha vice-roi par un firman du Grand-Seigneur. Il gouverne cette belle province de l'empire turc avec un succès et une gloire qui retentissent déjà depuis long-tems jusqu'en Europe: la réduction des Wéchabites; la reprise de Médine et du tombeau du prophète, par le jeune Ibrahim-pacha son fils; la conquête de l'Oasis du temple ancien de Jupiter-Ammon, qu'il a rendue tributaire, le canal d'Alexandrie, de vingt-deux lieues de long, qu'il a fait creuser et achever en six mois par trois cents mille fellahs, payés à dix sous par jour, et qu'il a nommé le canal *Mahmoudie*; les fameuses plantations de cannes à sucre, de l'espèce Otaïti, dont il s'est fait apporter les premiers plants de la Martinique même; la culture de l'indigo; la belle marine militaire et marchande qu'il entretient sous les ordres d'Ismaël-Gibraltar, son vice-amiral; l'affection particulière qu'il accorde aux Français; le trait de reconnaissance envers son ancien ami, M. le capitaine Lyon, duquel il voulait faire la fortune, s'il ne fût pas mort presque aussitôt qu'il lui fit manifester ses intentions généreuses par M. Lascaris, consul d'Egypte à Marseille, qui reçut, peu de tems après, l'ordre de compter 10,000 francs à sa sœur; la protection qu'il accorde aux savans de toutes les nations, surtout quand ils lui sont recommandés par MM. Drovetti et Pilavoine, consuls de France, pour lesquels il montre une amitié particulière; les faveurs que, par ce moyen, ont obtenues MM. Gau de Cologne, Thédénat d'Uzés, Belzoni, et cet heureux Français auquel il a permis de détacher le zodiaque de Dendérah: tous ces traits d'un caractère élevé assurent à jamais à Méhémet-Ali, vice-roi, l'estime de son siècle et de la postérité.

### LIBRAIRIE.

L'*Almanach des Muses de Lyon et du Midi* (1) vient de paraître. Nous ne pouvons qu'applaudir à l'heureux dessein qu'ont eu les éditeurs d'encourager les talens, en offrant à nos jeunes poètes un moyen facile de produire au grand jour les premiers essais de leur muse timide.

Ces éditeurs bénévoles se flattent de ne point redouter la critique dont ils renverront tous les traits aux auteurs; mais peuvent-ils se soustraire à la responsabilité du choix des pièces qui composent ce Recueil? Nous pensons que le succès de leur entreprise doit être pour eux un motif impérieux de sévérité, dussent-ils ébranler trop fortement la fibre sensible de l'amour-propre.

Nous avons distingué dans ce recueil, le *Boudoir* de M. de Labouisse; l'*Ecolier* de M. Desbordes-Valmore; la *Cantate d'Armide* d'un jeune poète qui donne de grandes espérances; l'*Hymne à la poésie* de M. Mandelot; *Ma Résurrection* de M. James-St-Léger; la *Jalousie* de M. Tezéas et plusieurs autres qu'il serait trop long de citer.

Mais aussi quelques épigrammes sans sel, des vers sans mesure, des rimes ou faibles ou mauvaises, des plaisanteries sans finesse et sans goût, des impromptus faits à loisir déparent quelquefois ce Recueil. On n'aime pas à rencontrer dans un parterre émaillé de fleurs des plantes qui ne flattent ni la vue, ni l'odorat.

(1) A Lyon, chez Chambet fils aîné, quai des Célestins.

MUSEUM littéraire, ou *Etudes de Littérature et de Morale*, extraites des grands Ecrivains des 17, 18 et 19.<sup>me</sup> siècles, par M. Lebrun des Charmettes, auteur de l'Orléanide, de l'histoire de Jeanne d'Arc, etc., 2 vol. in-8.<sup>o</sup>, prix, 12 fr. A Paris, chez Audin, libraire, quai des Augustins, n.<sup>o</sup> 25.

Cet ouvrage dont nous annonçâmes dans le tems le prospectus, vient enfin de paraître. Il était impatientement attendu. Il se divise en deux volumes, l'un consacré aux poètes, l'autre consacré aux prosateurs. C'est à-peu-près le plan des *secours de littérature* de MM. Noël et de Laplace, mais il en diffère sous plusieurs rapports essentiels. Le cadre est plus vaste et plus riche. Une foule de morceaux éloquens empruntés aux grands écrivains des derniers siècles et qui n'avaient pas été placés dans le recueil de M. Noël, figurent dans celui de M. Lebrun des Charmettes. Croirait-on que les éditeurs des *Leçons Françaises* n'ont pas inséré un seul vers d'André Chénier, tandis qu'ils ont cité, je ne sais combien de fois M. Gosse ! Quoique nous ne partagions pas toutes les doctrines de M. de Maistre, il y avait pourtant quelques belles descriptions à extraire de ses *Soirées de Saint-Petersbourg*, entr'autres celle d'une *Nuit sur les bords de la Néva*, que M. Etienne, dans le Constitutionnel, a comparée aux plus belles descriptions de l'auteur de Paul et Virginie. Sachons gré au nouvel éditeur d'avoir reproduit ce tableau si frais et si délicieux. Nous en dirons autant de M. de Laménais ; il y avait dans son premier volume de l'*Essai sur l'indifférence* quelques pages à détacher : Comment M. Noël n'a-t-il pas songé à s'en emparer ? C'est une conquête qui ne peut qu'être profitable au recueil de M. Lebrun des Charmettes. Mais il est un oubli que nous ne saurions caractériser, dans les leçons de M. Noël. On ne trouve pas une seule fois cité le nom de madame de Staël. Et qui n'a lu, qui n'a souvent admiré les belles descriptions répandues dans l'*Allemagne* et dans l'*Italie* ! Nous devons louer M. Lebrun d'avoir fait figurer cette femme célèbre dans son musée ; c'est un honneur dont elle était digne.

Les *Etudes* sont beaucoup plus complètes que les *Leçons Françaises* ; trente noms nouveaux et à peu près cent morceaux également nouveaux, paraissent pour la première fois dans le recueil de M. Lebrun des Charmettes. Le nouvel éditeur a poussé le zèle jusqu'à compiler les feuilles littéraires alors qu'elles étaient rédigées par nos écrivains les plus distingués, et il en a extrait une foule d'articles aussi remarquables sous le rapport de la pensée que sous celui du style. Tous les amis des beaux vers savent par cœur les stances que M. de Fontanes adressa à M. de Chateaubriand : M. Noël ne les avait pas citées, elles méritaient une place distinguée dans son recueil, M. Lebrun ne les a pas oubliées. Nous ne craignons pas de l'assurer, les *Etudes* de M. Lebrun des Charmettes sont incontestablement supérieures à celles de M. Noël, sous le rapport du goût, de la variété, du nombre et du choix des extraits ; ceux même qui auraient déjà les *Leçons* ne peuvent se dispenser d'acheter le nouveau recueil. C'est le plus beau cadeau qu'on puisse faire à l'enfant studieux. Les principes consignés dans le poème de l'Orléanide et dans l'histoire de Jeanne d'Arc, ont présidé au choix des extraits que renferme le *Museum littéraire* : c'est assez dire que tout morceau écrit sous une inspiration ennemie de la religion et des mœurs, en a soigneusement écarté.

#### RÉPERTOIRE DES THÉÂTRES ÉTRANGERS.

Fatigués de conquérir par les armes sur les diverses nations de l'Europe, et pourtant toujours également avide de conquêtes et de trophées nouveaux, la France ne paraît aujourd'hui s'en distraire qu'en se livrant, sans réserve, à des triomphes plus doux. Tels sont, par exemple, ceux auxquels elle aspire dans les sciences et dans les arts. A peine a-t-elle tourné les yeux vers ces immenses richesses, dont aucune pourtant n'égale ses propres trésors, que toutes sont en foule à ses pieds, comme pour couronner les vœux de l'ancienne maîtresse de l'univers. C'est ainsi que, de nos jours, notre littérature s'enrichit de tout ce qu'ont de plus parfait les *Théâtres étrangers* : entreprise admirable, œuvre nationale, et qu'un français éclairé, comme M.<sup>r</sup> Brissot-Thivars, pouvait seul dignement accomplir. (1)

Le *Répertoire* qu'il publie a cela sur-tout d'éminemment utile, qu'il nous fait juger sainement des mœurs, du génie, de la révélation des peuples dont il nous transmet les ouvrages ; qu'il nous rend familiers des écrivains de premier ordre, dont les noms même étaient à peine connus de nous : et que, par les soins et le talent déployés dans tout le cours de leur traduction, il nous initie, en quelque sorte, dans les mystères particuliers aux divers langages.

Le premier volume de cette importante collection a paru. Traduit par M.<sup>r</sup> Letourneur avec son talent ordinaire, c'est Shakespeare avec tous ses défauts et toute sa gloire. Sans pouvoir dire plus, c'est Shakespeare commenté d'une manière lumineuse par des écrivains distingués, qui ont pris Voltaire pour modèle.

(1) A Paris, chez Brissot-Thivars, éditeur, rue Chabannais, n.<sup>o</sup> 2 ;

Et chez Constant Taillard, rue Saint Etienne-des-Grès, n.<sup>o</sup> 2. Volume in-18 : Prix, 2 fr. pour les souscripteurs.

(4)

Chaque pièce est en effet enrichie de commentaires qui, réunis au corps, pourraient servir, au besoin, de cours de littérature. L'édition nouvelle dont nous annonçons la mise en vente, n'aura pas, comme toutes celles qui l'ont précédée, le défaut d'être inaccessible aux fortunes ordinaires. Son format et son caractère s'accordent à-la-fois avec le luxe et l'économie ; c'était l'unique moyen d'être vraiment utile, et nous rendons à M.<sup>r</sup> Brissot-Thivars la justice de dire qu'il l'a sur-tout saisi avec un zèle digne d'éloges.

Nous avons dit que la première livraison du *Répertoire* était composée, toute entière, de pièces de Shakespeare. Après le Théâtre anglais, viendront les Théâtres allemand, espagnol, italien, russe, etc. ; qui déjà sont également sous presse, et qui, soignés au même degré, seront également recommandables.

#### MUSIQUE NOUVELLE.

*Malthide* dans le désert, musique avec accompagnement de piano par Ch. Mansui. — *Gais voyageurs*, chanson de table avec un refrain à trois voix, musique de Roux. — *Les adieux* de Marie Stuart, musique de P. Brugnère. — *L'esclave*, musique de Roux. — *Alexis* ne m'aime plus, par Romagnesi. — *Plusieurs romances* pour guitare à une, deux et trois voix. — Chez Cartoux, marchand de musique, rue Saint-Côme n.<sup>o</sup> 4, à l'en-tre-soi.

Samedi vingt-deux décembre courant, à neuf heures du matin, il sera, à la Requête des sieurs Vincent et Rogeat, Grilleure, demeurant à l'Arare, par le ministère de M. Seriziat, commissaire-priseur, tant sur la place du Pont-Morand, coté des Brotteaux, que dans le domicile du sieur Vallot, précédé à la vente à l'enchère et au comptant, de cinq métiers propres à la fabrication de soie, rouets à canette, balance, porte-balance, bois de lit, matelas, commode, placards, garde manger et autres objets saisis au préjudice du sieur Vallot, demeurant aux Brotteaux de Lyon, commune de la Guillotière.

— Samedi vingt-deux du courant, à dix heures du matin, sur la place publique, en face du pont Morand, aux Brotteaux, commune de la Guillotière, à dix heures du matin, il sera procédé à la requête du sieur Bonvallet, négociant, demeurant à Lyon, rue Basse-grenette, précédé à la vente des effets mobiliers, saisis au préjudice du sieur Maljournal, marchand fabricant, enjoliveur, demeurant aux Brotteaux, commune de la Guillotière. Les effets consistent en métiers à la Jacquard, secrétaire, chaises, table, batterie de cuisine, etc. etc.

— Fonds de café bien achalandé, à vendre ou à louer en garni : s'adresser MM. Oriol et Comp. quai Humbert, n.<sup>o</sup> 138, à l'angle du pont du Change. Ils sont aussi chargés de divers placements par hypothèques, en viager ou autrement.

— Balances bien conditionnées à vendre, s'adresser comme dessus.

— On désirerait un garçon de café, capable de diriger lui seul un établissement de ce genre : s'adresser à MM. Oriol et Comp., quai Humbert, n.<sup>o</sup> 138, à l'angle du pont du Change.

#### AVIS.

— On rappelle au souvenir des personnes bienfaisantes, qu'il est ouvert chez M. Favre, notaire à Lyon, rue St-Dominique, n.<sup>o</sup> 9, une souscription pour les infortunés Rispal et Galland, injustement condamnée à la marque et aux travaux forcés perpétuels à la cour d'assises de la Haute-Loire, et reconnus innocents à la dernière cour d'assises de Montbrison, après avoir subi deux années de leurs peines. (Voir à ce sujet le PRECURSEUR du 16 courant.)

#### Etat des souscriptions jusqu'à ce jour :

P. et G. 10 fr. — M. Bouché, médecin à Lyon 10 fr. — M. Cramaille 10 fr. — M. J. J. G. 10 fr. — MM. R. F. et G. 20 fr. — M. J. F. 2 fr. — M. E. F. 2 fr. — J. F. 4 fr. — Total 60 fr.

— Les personnes ayant des étrennes à faire pour le jour de l'an, peuvent aller voir les magasins des sieurs Bouton frère, récemment établis près des Capucins, en face de la Condition des soies, nous pouvons les assurer qu'ils y trouveront toutes sortes de nouveautés, et articles de goût, en quincailleries.

— A louer aux Châteaux, un grand atelier à 10 croisées, au 3.<sup>me</sup> étage, beau jour, pour 16 métiers de Jacquard. On peut le diviser en 2 ou 3 ateliers de 3, 5 ou 8 métiers.

Le local est agréable et a beaucoup d'eau.

— Par brevet d'invention de S. M. Louis XVIII, bandages herniaires s'ajoutant d'eux-mêmes, inventés par MM. Salmon, Ody et comp.<sup>e</sup> : ces bandages contiennent toutes espèces de descentes sans courroies ni sous-cuisses, et ne causent aucune gêne. Pour s'en procurer, on s'adressera à MM. Wickham et Pike, seuls propriétaires dudit brevet, à Paris, galerie du Palais-Royal, n.<sup>o</sup> 45, ou à leur seul dépôt à Lyon, chez Mathévon, rue Grenette, n.<sup>o</sup> 31, allée du boulanger, au 2.<sup>e</sup> ; ils tiennent aussi des suspensoirs de la meilleure construction et d'une nouvelle forme.

#### EFFETS PUBLICS du 17 décembre 1821.

5 pour cent cons., jouiss. du 22 sept. 1821. 88 f. 87 f. 95 c. 88 f. 88 f. 100 c. 88 f. 5 c. 15 c. 88 f. 100 c. 15 c. 20 c. 15 c. 10 c.

Rec. de liquid. Jouiss. du 22 sept. 1821. 99 f. 50 c. 40 c. 45 c. 50 c. 45 c. 50 c. 40 c. 45 c. 50 c.

Actions de la banq. de Fr., jouiss. du 1.<sup>er</sup> juil. 1821. f.

Oblig. de la ville de Paris, jouiss. d'octob. 1821. 1255 f.

#### SPECTACLES du 21 décembre.

GRAND THEATRE. — Le Confident par hasard. — La seconde représentation des Noces de Figaro.

THEATRE DES CELESTINS. — Au bénéfice de M. DEBERLE, Chef d'orchestre. — La reprise de Montoni et Orsino ou le Château d'Udolphe. — Les premières représentation de Pierre, Paul et Jean. — Le Cert d'Amateurs ou les Musiciens par hasard.